

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2019

N° 2019.025

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février 2019 à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 22 février 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, BISI Jean-Luc, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, BARBIER Guylaine, MARTIN Jocelyne, BOURGEAT Delphine, GUIGNARD Thierry, conseillers municipaux.
Absents : ARLOT Maurice, MOREAU Françoise, Romain CHARREL, Laurence CHOPARD, Emmanuel DURDAN, GONON Catherine, POIROT Fabien, Estelle FAURE, Nicolas CASSEGRAIN

Pouvoirs : Sylvie ROY donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT
Florence BEL donne pouvoir à Jocelyne MARTIN
Magali LESCURE donne pouvoir à Jean-Luc BISI

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mme Stéphanie DEBOUT et Mr Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FONCTION PUBLIQUE – 4.1.1.1 – Créations et suppressions de poste

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de faire correspondre le tableau des effectifs avec la réalité des postes occupés, il convient de le mettre à jour au 1^{er} mars 2019.

Le tableau des effectifs doit être mis à jour suite au départ de Mr Vincent ESTABLE au 1^{er} février 2019 (mutation) et d'indiquer les vacances de poste des agents qui sont en disponibilité supérieure à six mois.

Enfin, dans le cadre du recrutement du directeur d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) multi accueil Bonhomme de Neige de Les Deux Alpes, il convient de créer le poste d'infirmier soins généraux classe normale, ainsi que dans le cadre du recrutement de l'adjoint au Directeur des Services Techniques, il convient également de créer le poste d'Ingénieur.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU la délibération n°2018-195 du conseil municipal du 27 août 2018, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer les postes suivants :

- 1 poste d'infirmier soins généraux classe normale,
- 1 poste d'Ingénieur.

CONSIDERANT la nécessité de déclarer la vacance des postes suivants :

- 1 poste d'attaché,
- 1 poste Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le... 15 mars 2019 ... Stéphane SAUVEBOIS, maire



- 1 poste Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,
- 1 poste Agent technique territorial.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a décidé :

- **DE CREER** les postes énumérés ci-dessus,
- **DE PRECISER** que la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} mars 2019,
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois figurant en annexe,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

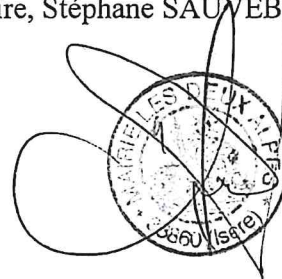


Tableau du personnel au 1^{er} mars 2019

	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus
Emplois fonctionnels	2 agent	1 agent
Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	1 agent	1 agent
Directeur général adjoint	1 agent	0 agent
Filière administrative	31 agents	30 agents
Attaché hors classe	1 agent	1 agent
Attaché principal	1 agent	1 agent
Attaché	5 agents	4 agents
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	3 agents	3 agents
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2 agents	2 agents
Rédacteur	1 agent	1 agent
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	9 agents	9 agents
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	4 agents	4 agents
Adjoint administratif territorial	5 agents	5 agents
Filière culturelle	4 agent	4 agent
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 agent	1 agent
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 agent	1 agent
Assistant de conservation Principal 1 ^{ère} Classe	1 agent	1 agent
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1 agent	1 agent
Adjoint territorial du patrimoine	0 agent	0 agent
Filière médico-social	6 agents	5 agents
Assistant socio-éducatif	1 agent	0 agent
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	4 agents	3 agents
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 agents	0 agent
Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	0 agent	0 agent
Filière animation	1 agent	1 agent
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	1 agent	1 agent
Filière police	5 agents	5 agents
Chef de service de police municipale	0 agent	0 agent
Brigadier-chef principal	4 agents	4 agents
Brigadier	1 agents	1 agent
Filière technique	54 agents	49 agents
Ingénieur en chef	1 agent	1 agent
Technicien	2 agents	1 agent
Agent de maîtrise principal	1 agent	1 agent
Agent de maîtrise	2 agents	2 agents
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	9 agents	9 agents
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	26 agents	25 agents
Adjoint technique territorial	13 agents	10 agents
Filière sportive	1 agents	1 agents
Conseiller des APS	1 agent	1 agent
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	0 agents	0 agents
Educateur APS	0 agents	0 agents

Filière médico-sociale	22 agents	19 agents
-------------------------------	------------------	------------------

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le..... 15 mars 2019 Stéphane SAUVEBOIS, maire



Infirmier soins généraux Hors Classe	4 agents	4 agents
Infirmier soins généraux classe normale	1 agent	0 agent
Auxiliaire puériculture Principal 2ème Classe	1 agent	1 agent
Auxiliaire puériculture	1 agent	1 agent
Agent social Principal 1ère Classe	1 agent	1 agent
Agent social Principal 2ème Classe	10 agents	9 agents
Agent social	4 agents	3 agents
Effectif total au 01/03/2019	126 agents	115 agents

Emplois non permanents:

	Emplois budgétaires
Filière administrative	7 agents
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3 agents
Adjoint administratif territorial	4 agents
Filière culturelle	1 agent
Adjoint territorial du patrimoine	1 agent
Filière médico-social	15 agent
Infirmier soins généraux classe normal	4 agents
Educateur de jeunes enfants	1 agent
Assistant socio-éducatif	2 agents
Auxiliaire puériculture Principal 2ème Classe	1 agent
Agent social	7 agents
Filière animation	4 agent
Adjoint d'animation	4 agents
Filière technique	26 agents
Ingénieur	1 agent
Adjoint technique territorial	25 agents
Filière sportive	3 agents
Educateur APS principal 1ère classe	1 agent
Educateur APS	2 agents
Effectif total au 01/03/2019	56 agents